

## Déclaration sur les plastiques sans phtalates et bisphénols

### Italcoppie Sensori Srl

déclare que

sur la base des déclarations reçues des fournisseurs de matières premières et/ou composants, aucun type de bisphénol (BPA, bisphénols dangereux autres que le BPA et dérivés dangereux de bisphénols) et/ou phtalates/plastifiants ne sont intentionnellement utilisés ou ajoutés comme ingrédients dans les produits commercialisés.

Concernant l'entrée en vigueur, en juillet 2026, de l'interdiction d'utilisation du Bisphénol A dans les produits en contact avec les aliments, nous confirmons la conformité au Règlement 2024/3190, qui modifie le Règlement (UE) n° 10/2011 et qui abroge le Règlement (UE) 2018/213.

En référence aux 5 phtalates autorisés pour l'usage dans les matériaux en plastique en contact avec les aliments (DBP, BBP, DEHP, DINP, DIDP), le Règlement (UE) 2023/1442, qui modifie le Règlement (UE) 10/2011, a mis à jour les limites de migration spécifique (LMS) des phtalates suivants :

- Phtalate de dibutyle (CAS N° : 84-74-2) → 0,12 mg/kg
- Phtalate de benzyle et de butyle (CAS N° : 85-68-7) → 6 mg/kg
- Phtalate de bis(2-éthylhexyle) (CAS N° : 117-81-7) → 0,6 mg/kg

**Italcoppie Sensori Srl** s'engage dans la surveillance continue et la recherche sur les matières premières utilisées, à garantir le respect de ce qui est déclaré ci-dessus et que les impuretés potentielles soient en tout état de cause inférieures aux niveaux prévus par les différents règlements.

Malagnino, 02/10/2025